



PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 Juin 2023 à 18H, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Serge BILLOUE, Maire.

Etaient présents :

M. Serge BILLOUE, Mme Rosa ALVES LEDOUX, M. Stéphane HAUTCOEUR,  
M. Eric TONDELLIER, Mme Magali BERDIE, Mme Anne LE TOULOUSE,  
M. Benoit DESHUMEURS (arrivé à 18H35),

Absents excusés : Mme Sylvie MAY, Mme Lucie DESSEROY, M. Eric PRIOU,  
M. Sacha LE GOFF donne pouvoir à Mme Rosa ALVES LEDOUX

Secrétaire de séance : Mme Rosa ALVES LEDOUX

Ordre du jour :

- \* Approbation du dernier conseil municipal
- \* Elections sénatoriales : titulaire et suppléants
- \* Demande de subvention pour travaux de voiries ARCC
- \* Délibération pour subvention communale destinée aux cartes de transport
- \* Décision modificative
- \* Délibération pour le remboursement d'une facture
- \* Motion en faveur de la création d'un lycée à Magny en Vexin
- \* Problème de stationnement sur la commune
- \* Questions diverses

Le compte rendu du précédent conseil municipal a été envoyé par mail à l'ensemble des membres du conseil municipal,  
Après lecture, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**ELECTIONS SENATORIALES : TITULAIRE ET SUPPLEANTS**

Conformément à la procédure décrite dans la circulaire électorale, il est procédé à l'élection des électeurs pour les élections sénatoriales de 2023.

Le conseil municipal doit élire un titulaire et trois suppléants.

Les règles de scrutins ont été appliquées, le procès-verbal des élections a été rempli et transmis à la préfecture,

M. BILLOUE est candidat en tant que titulaire. Il a été élu avec 7 voix.

M. Eric TONDELLIER, M. Stéphane HAUTCOEUR et Mme Anne LE TOULOUSE, sont candidats en tant que suppléant. Ils ont été élus respectivement avec 7 voix chacun.

### **SUBVENTION CARTE DE TRANSPORT C.S.B ET IMAGINE'R**

**(Délibération 2023 / 24)**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,  
Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que l'an dernier, la commune prenait en charge une partie du prix des cartes de transport.

Sur proposition de M. Le Maire de conserver ces montants de participation,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,  
DECIDE de reconduire la prise en charge du prix des cartes de transport selon les tarifs ci-dessous :

- 30 Euros pour la carte CSB et Imagine' R collégiens
- 100 Euros pour la carte Imagine' R lycéens

Pour extrait conforme du registre des délibérations

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE VOIRIE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ARCC DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE**

**(Délibération 2023 / 25)**

Sur proposition de M. BILLOUE, Maire de Vienne en Arthies,  
Considérant les travaux de voiries cités ci-dessous qui doivent être réalisés :

- Aménagement de voirie Rue de la Vallée du Roi et Chemin de Villeneuve
- Aménagement de voirie Rue des Moulins

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- D'aménager la voirie rue de la Vallée du Roi et Chemin de Villeneuve
- D'aménager la voirie Rue des Moulins
- De solliciter une subvention dans le cadre du dispositif ARCC du Conseil Départemental du Val d'Oise
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document nécessaire à la demande de subvention.

**BUDGET EAU : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET EAU**

(Délibération 2023 / 26)

- Considérant un administré qui a fait la demande d'un écrêtement pour une importante facture d'eau due à une fuite,
- Considérant que les réparations nécessaires ont été effectuées,
- Considérant que pour annuler une facture d'eau sur le rôle d'eau 2022, des crédits budgétaires sont nécessaire au C/678.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- D'accepter la décision modificative suivante :

COMPTE	OPERATION BUDGETAIRE	OPERATION BUDGETAIRE
C/678	+ 3035 Euros	
C/618		- 3035 Euros

**REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE POUR L'EVENEMENT DE LA FETE DU SPORT**

(Délibération 2023 / 27)

Considérant la fête du sport qui a été organisée par notre commune,  
 Considérant que pour l'organisation, Mme Le Toulouse a dû faire des achats à décathlon,  
 Considérant que nous n'avons pas encore de compte chez ce prestataire, et que Mme Le Toulouse a dû avancer les frais,  
 Considérant que la facture est au nom de la Mairie de Vienne en Arthies,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- De rembourser Mme le Toulouse du montant de la facture soit : 31.10 Euros.

**MOTION EN FAVEUR DE LA CREATION D'UN LYCEE A MAGNY EN VEXIN**

(Délibération 2023 / 28)

Monsieur le Maire expose la situation des jeunes lycéens et lycéennes de la commune,

Il présente également, les différentes démarches de l'association des Maires et Adjointes de la CCVVS vers le Ministère de l'Education nationale et le Rectorat de Versailles,

- Considérant la situation des jeunes lycéens et lycéennes de la commune devant fréquenter le lycée de Cergy-Pontoise situé à plus d'une heure de transport de leur domicile respectif
- Considérant la volonté de Magny en Vexin d'accueillir un lycée sur son territoire,  
Considérant l'engagement de la Région Ile de France de financer la construction de ce lycée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'adopter la motion en faveur de la création d'un lycée à Magny en Vexin
- D'autoriser M. Le Maire à signer cette motion

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

## **STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE**

Une commission spéciale est mise en place pour une étude portant sur la problématique du stationnement sur la commune de Vienne en Arthies. Elle étudiera aussi les mesures à proposées pour assurer au mieux la sécurité routière des usagers.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Il se pose la question suivante sur les logements communaux de la place Roger Cauquoin. Devons-nous maintenir ces logements en location, ou bien demander une estimation du bien pour une éventuelle mise en vente. Une réflexion est portée à ce sujet, et cela sera représenté ultérieurement en séance.

Séance finie à 19H55